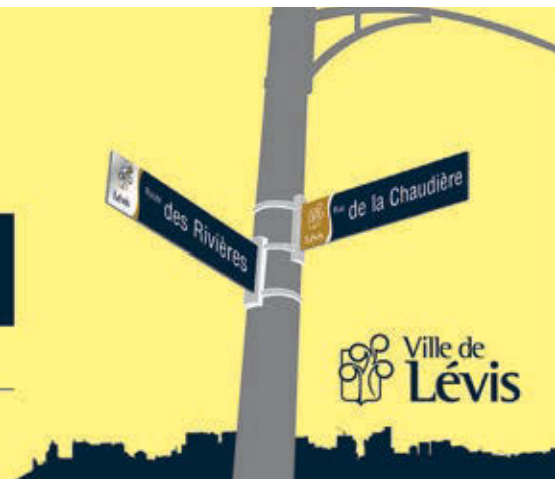




DEPUIS
LE 12 JANVIER 2015,
J'ÉCRIS LÉVIS!

**AVEZ-VOUS MODIFIÉ
VOTRE ADRESSE ?**

ville.levis.qc.ca/toponymie
418 839-2002



Surveillez votre boîte aux lettres !

La toute nouvelle brochure *Sorties culturelles Hiver-Printemps 2015* sera livrée au cours des prochaines semaines. Vous y découvrirez tous les détails entourant la programmation mise au point pour vous par la Ville et ses partenaires.

Profitez de ce bel éventail d'activités, il y en a pour tous les goûts !

culturelevis.com



LÉVIS S'EMPLOIE À GRANDIR!

UN EMPLOI POUR TOI!

AQUATIQUE
CULTURE
CAMP DE JOUR
TOURISME



PROGRAMME CAMP DE JOUR

COORDONNATRICE/COORDONNATEUR

Date limite : 16 janvier 2015

COORDONNATRICE/COORDONNATEUR
DU PROGRAMME D'INTÉGRATION ET
D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES
VIVANT AVEC UN HANDICAP OU AYANT
DES BESOINS PARTICULIERS D'ENCADREMENT

Date limite : 16 janvier 2015

RESPONSABLE DE PARC

Date limite : 20 février 2015

ARTS ET CULTURE

GUIDE INTERPRÈTE

Date limite : 30 janvier 2015

Pour consulter la description des postes et soumettre votre candidature, visitez le **portail de recrutement en ligne** de la Ville de Lévis, accessible au **ville.levis.qc.ca/emplois**.



ville.levis.qc.ca/emplois

Jeunes artistes en arts visuels recherchés !

Date limite : 20 mars 2015

Le concours *Jeune relève artistique* met en lumière le talent de jeunes artistes en arts visuels âgés entre 12 et 18 ans.

Inscris-toi !

Cette année, 16 artistes sont récompensés !



- Exposer sous le chapiteau *Jeune relève*
- Carte-cadeau pour matériel d'artistes
- Autres certificats-cadeaux

www.villageenarts.com • Tél. : 418 835-4960



Période de recrutement d'artistes

DERNIER RAPPEL !

La série *Mercredis Courant d'Airs* reviendra l'été prochain pour une 15^e saison musicale dans les parcs de la bordure fluviale des secteurs Saint-Romuald et Lévis.

Les artistes de Lévis sont invités à soumettre un projet de concert.

Programme de mise en candidature disponible au **culturelevis.com**

Date limite : 19 janvier 2015

Les **MERCREDIS**

COURANT D'AIRES !



APPEL D'OFFRES**Direction de l'approvisionnement**

APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2015-50-04

PROJET : Fourniture de béton bitumineux pour la période printanière du 1^{er} mars au 30 avril 2015.**Description des biens et services :** Fourniture de béton bitumineux pour la période printanière du 1^{er} mars au 30 avril 2015.**Documents d'appel d'offres :** Disponibles chez SÉAO (2)**Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives :** M. Steeve Ruel, Tél. : 418 835-4943**Réception des soumissions :** avant 14 h, heure en vigueur localement, le 30 janvier 2015, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.**Visite des lieux :** Aucune

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Charny, (Québec) G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Ce contrat est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNBN).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

M. Vincent Garon,
Coordonnateur
Direction de l'approvisionnement

Le 8 janvier 2015

APPEL D'OFFRES**Direction de l'approvisionnement**

APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2015-50-05

PROJET : Fourniture de béton bitumineux pour la période estivale du 1^{er} mai au 30 novembre 2015.**Description des biens et services :** Fourniture de béton bitumineux pour la période estivale du 1^{er} mai au 30 novembre 2015.**Documents d'appel d'offres :** Disponibles chez SÉAO (2)**Répondant unique pour toutes informations techniques ou administratives :** M. Steeve Ruel, Tél. : 418 835-4943**Réception des soumissions :** avant 14 h, heure en vigueur localement, le 30 janvier 2015, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.**Visite des lieux :** Aucune

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Charny, (Québec) G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Ce contrat est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNBN).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

M. Vincent Garon,
Coordonnateur
Direction de l'approvisionnement

Le 8 janvier 2015

AVIS PUBLIC**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA VILLE****POUR L'ANNÉE 2015**

JANVIER 2015	JUILLET 2015
19 janvier 2015, 19h30	6 juillet 2015, 19h30
FÉVRIER 2015	AOÛT 2015
2 février 2015, 19h30	17 août 2015, 19h30
16 février 2015, 19h30	
MARS 2015	SEPTEMBRE 2015
2 mars 2015, 19h30	8 septembre 2015, 19h30
16 mars 2015, 19h30	21 septembre 2015, 19h30
AVRIL 2015	OCTOBRE 2015
7 avril 2015, 19h30	5 octobre 2015, 19h30
20 avril 2015, 19h30	19 octobre 2015, 19h30
MAI 2015	NOVEMBRE 2015
4 mai 2015, 19h30	2 novembre 2015, 19h30
19 mai 2015, 19h30	16 novembre 2015, 19h30
JUIN 2015	DÉCEMBRE 2015
1 ^{er} juin 2015, 19h30	7 décembre 2015, 19h30
15 juin 2015, 19h30	21 décembre 2015, 19h30

AVIS PUBLIC**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION****Aux personnes intéressées par le Projet de règlement RV-2014-13-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage pilotage de petits appareils volants téléguidés dans la zone A1816, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**

Lors d'une séance tenue le 8 décembre 2014, le conseil de la Ville a adopté le Projet de RV-2014-13-95 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage pilotage de petits appareils volants téléguidés dans la zone A1816, secteur Saint-Jean-Chrysostome).

Ce Projet de règlement a pour objet de permettre l'usage pilotage de petits appareils volants téléguidés dans la zone A1816.

Ce Projet de règlement concerne la zone A1816 située dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome et illustrée par le croquis dans les pages qui suivent.

« Voir les croquis de la zones A1816 »

Ce Projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement aura lieu le 28 janvier 2014 à 19 heures 30, à la salle du conseil de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est, située au 959, rue Nolin, Lévis.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du conseil de l'arrondissement ou un autre membre du conseil de l'arrondissement désigné par le président, expliquera ce Projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Il identifiera également la disposition propre

à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenue au Projet de règlement et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Ce Projet de règlement et le croquis illustrant la zone concernée peut être consulté au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, et au bureau de l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Est, situé au 959, rue Nolin, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

L'assistante-greffière

Marlyne Turgeon, avocate

Le 7 janvier 2015

AVIS PUBLIC**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION****Aux personnes intéressées par le Projet de règlement RV-2014-13-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (permettre l'usage habitation au dessus d'un rez de chaussée à usage commercial dans la zone C2543 située au coin des rues Étienne-Dallaire et Flaubert, secteur Lévis)**

Lors d'une séance tenue le 8 décembre 2014, le conseil de la Ville a adopté le Projet de RV 2014-13-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce Projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone C2543, un minimum de 12 logements et un maximum de 48 logements aux étages situés au-dessus d'un rez-de-chaussée occupé ou destiné à être occupé par un ou des usages du groupe C1 Commerce et service, sans contrainte et sans entreposage extérieur et d'exiger l'aménagement d'un écran tampon dans cette zone le long des limites d'un terrain situé dans la zone H2540.

Ce Projet de règlement concerne la zone C2543 située dans le secteur Lévis et illustrée par les croquis dans les pages qui suivent.

« Voir les croquis de la zone C2543 »

Ce Projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation sur ce Projet de règlement aura lieu le 28 janvier 2015 à 19 heures 30, à la salle du conseil de l'arrondissement de Desjardins, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le président du conseil de l'arrondissement ou un autre membre du conseil de l'arrondissement désigné par le président, expliquera ce Projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Il identifiera également les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire contenues au Projet de règlement et expliquera la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que tout règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter.

Ce Projet de règlement et les croquis illustrant les zones concernées peuvent être consultés au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis), et au bureau de l'arrondissement de Desjardins, située au 795, boulevard Alphonse Desjardins, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

L'assistante-greffière

Marlyne Turgeon, avocate

Le 7 janvier 2014

AVIS PUBLIC**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RV-2014-13-62****PRENEZ AVIS QUE :**Le **Règlement RV-2014-13-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**, adopté par le conseil de la Ville le 17 novembre 2014, est entré en vigueur le 27 décembre 2014.

Ce règlement a pour objet qui est nécessaire pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement et de développement révisé apportée par le Règlement RV 2013 12-96, a pour objet l'agrandissement de la zone C2872 à même une partie de la zone A2940.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

L'assistante-greffière

Marlyne Turgeon, avocate

Le 7 janvier 2015

AVIS PUBLIC

**ARRONDISSEMENT DES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE-OUEST
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

La population est avisée qu'à une séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui aura lieu le **mercredi 28 janvier 2015, à 19 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement, soit la salle multifonctionnelle de la Bibliothèque Albert-Rousseau sise au 711, avenue Albert-Rousseau, Saint-Étienne-de-Lauzon, le conseil statuera sur les demandes suivantes :

Les demandes de dérogations mineures visant à :

- Permettre au 1220, chemin Olivier, Saint-Nicolas, lot 4 100 800, zone C0434, l'aménagement d'accès véhiculaires et l'installation d'enseignes ayant les particularités suivantes :
- L'aménagement de deux accès véhiculaires ayant respectivement des largeurs de 14,5 mètres linéaires et 18 mètres linéaires avec une distance de 4,301 mètres entre les deux accès, alors que l'article 98 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une largeur maximale de 10 mètres linéaires et autorise une distance minimale de 15 mètres entre deux accès véhiculaires sur un même terrain ;
- L'installation d'une enseigne sur marquise d'une superficie de 4,28 mètres carrés, alors que l'article 249, alinéa 4 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une superficie maximale de 2 mètres carrés ;
- L'installation de quatre enseignes utilitaires d'une hauteur de 1,854 mètre et d'une superficie de 1,29 mètre carré chacune avec un logo d'une superficie de 35%, alors que l'article 249, alinéas 2(e) et 2(f) prescrivent une hauteur maximale de 1,5 mètre carré et une superficie maximale de 1 mètre carré avec un logo de l'entreprise n'excédant pas 30 % de la superficie totale de l'enseigne utilitaire ;
- Régulariser au 239, rue de Cherbourg, Saint-Nicolas, lot 2 286 418, zone H0526, l'habitation unifamiliale isolée ayant une marge de recul avant de 6,08 mètres, alors que l'article 18 du Règlement RV 2011-11-23 sur le zonage et le lotissement prescrit une marge de recul avant minimale de 7,5 mètres;

Lors de cette séance, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur ces demandes, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil.

Raymond Robillard,
Conseiller en aménagement du territoire

Le 5 janvier 2015

AVIS PUBLIC

**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT RV-2014-14-01**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 18 décembre 2014 :

Règlement RV-2014-14-01 modifiant le Règlement RV-2013-13-09 sur la stabilisation des fondations affectées par un tassement de sol

Ce règlement a pour objet d'augmenter le montant maximal que la subvention peut atteindre, de permettre l'octroi d'un délai supplémentaire pour l'exécution des travaux d'aménagement paysager, et de permettre, à certaines conditions, l'octroi de subventions à l'extérieur du territoire d'application T14 pour des travaux antérieurs à l'émission du certificat d'aide.

Ce règlement a reçu l'approbation par la Société d'habitation du Québec (SHQ) le 19 décembre 2014.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 6 janvier 2015

AVIS PUBLIC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT RV-2014-13-64**

PRENEZ AVIS QUE :

Le **Règlement RV-2014-13-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**, adopté par le conseil de la Ville le 17 novembre 2014, est entré en vigueur le 27 décembre 2014.

Ce règlement a pour objet :

- d'autoriser les panneaux-réclames dans la zone A0704 en exigeant une distance d'au moins 2 kilomètres entre deux panneaux-réclames;
- d'autoriser, dans les zones P0351, P2722 et X1050, les panneaux-réclames d'une superficie d'au plus 65 mètres carrés comprenant un affichage numérique.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 7 janvier 2015

AVIS PUBLIC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT RV-2014-13-60**

PRENEZ AVIS QUE :

Le **Règlement RV-2014-13-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**, adopté par le conseil de la Ville le 17 novembre 2014, est entré en vigueur le 27 décembre 2014.

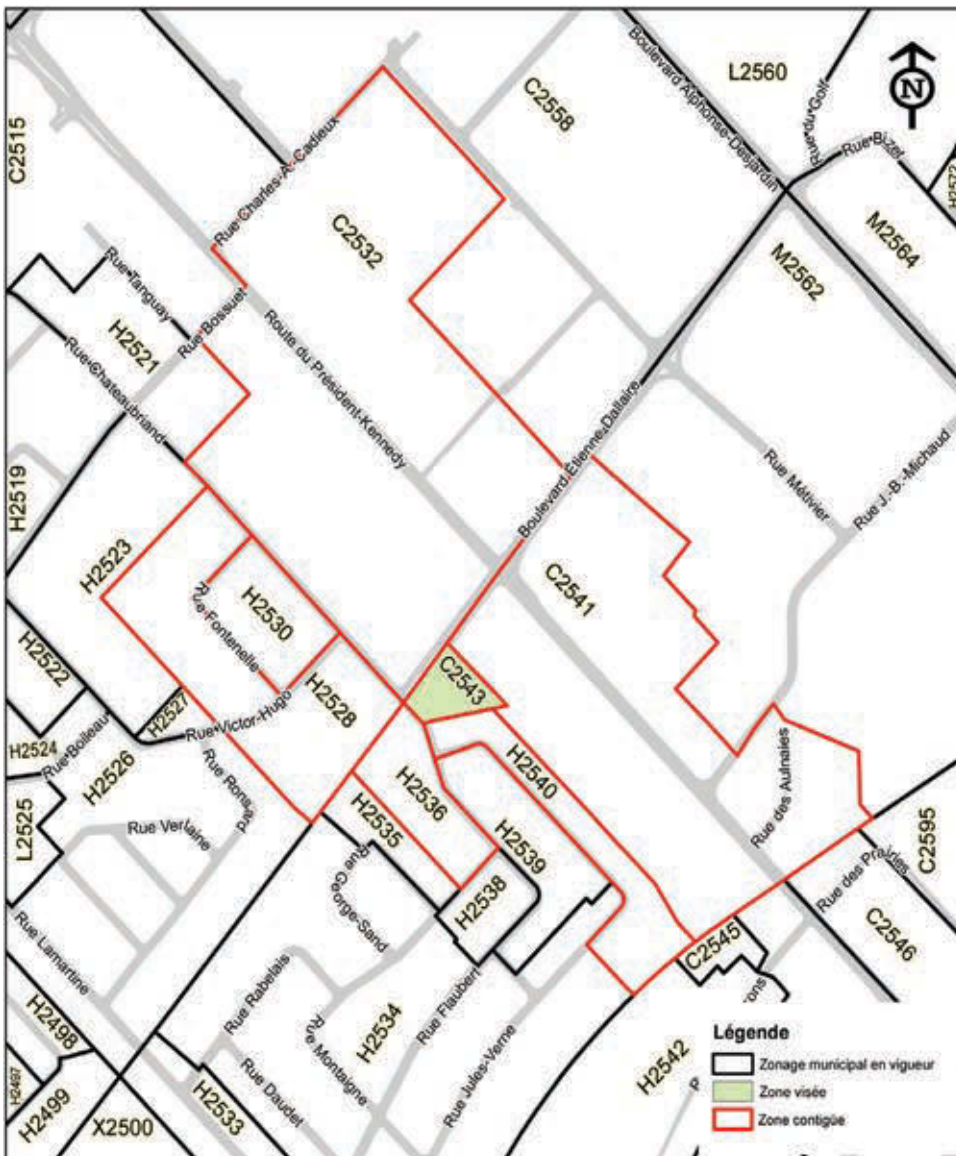
Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H2256, les habitations trifamiliales isolées et de prévoir des normes concernant le terrain, la hauteur et les marges de recul des habitations.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

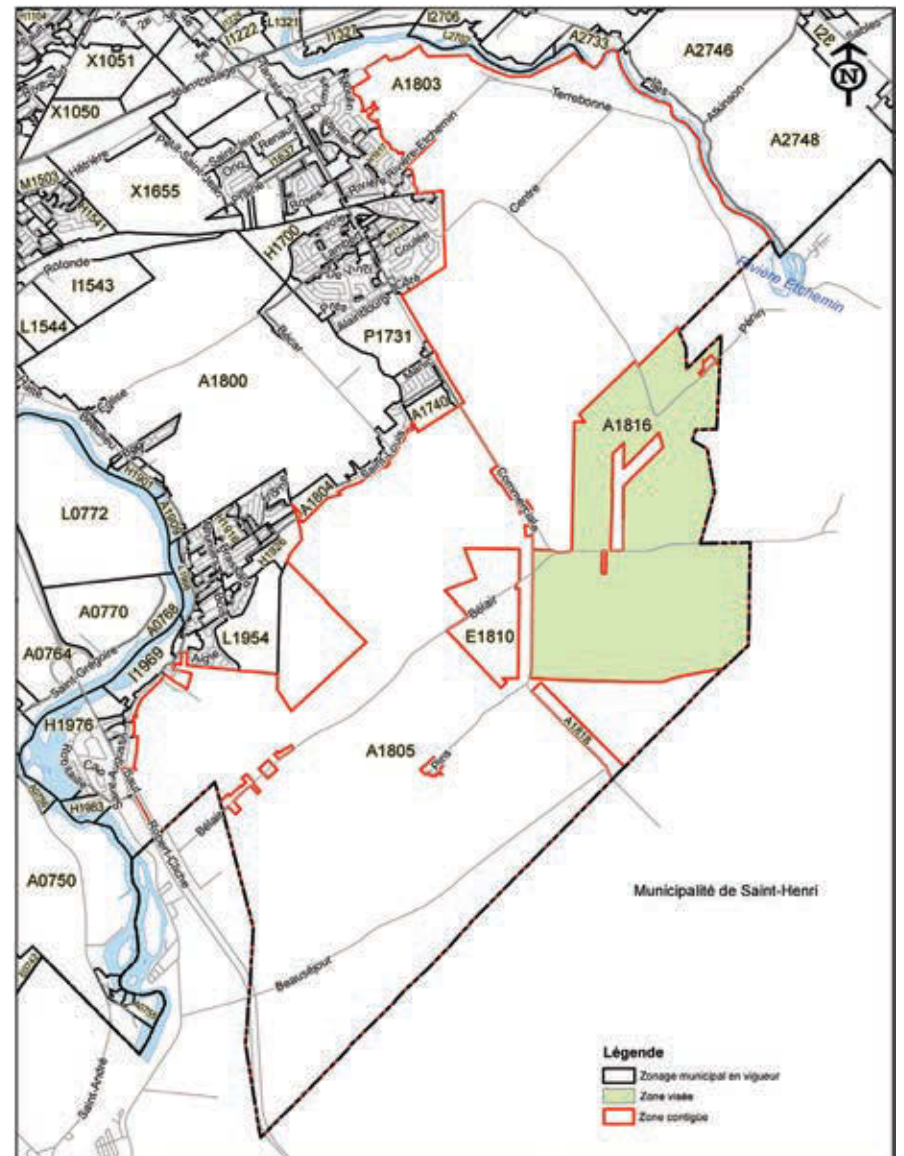
L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 7 janvier 2015

Les cartes de localisation mentionnées en référence pour certains des avis publics peuvent être consultées en téléchargeant la version électronique du Cahier municipal, sous la rubrique Cahier municipal et avis publics du site Internet de la Ville de Lévis, à l'adresse ville.levis.qc.ca.



« Croquis de la zone C2543 »



« Croquis de la zones A1816 »